

les livres qui se trouveront dans la d. Bibliotheque leurs soient remis a l'exception des conciles impressions du Louvre et de la Bibliotheque des Peres que je legue au s^r Curtilliat, curé de Neuville, en reconnoissance des peines que je luy ay donné, priant lesdits P. Jesuites de faire dire beaucoup de messes pour moy pour lamitié qu'ils mont toujours témoigné, et pour l'estime que jay toujours eu pour leur Compagnie ;

Je legue au s^r Poyraud qui ma fidellement seruy de secretaire la somme de trois mille liures, et pareille somme a Bertholon qui m'en sert presentement, je legue a la Bruyère lvn de mes valets de chambre la somme de trois mille liures, a la Queste et a la Brisée aussy mes valets de chambre deux mille liures a chacun, a la Feuillée et la Ramée deux de mes laquais cinq cens liures chacun, et a chacun de mes autres laquais trois cens liures pour leur faire apprendre vn metier, a Dubois garcon du chenil quatre cens liures, et a chacun des autres garcons dudit chenil deux cens liures, a Gabriel Preuot mon argentier mil liures, a mon cuisinier trois cens liures, pareille somme a mon sommelier et aux deux aydes de cuisine, et encore a layde de sommelier cent cinquante liures, pour chacun, je legue a Laurent Gindau ma concierge de Neuville la somme de six cens liures, et pareille somme a son fils mon greffier et concierge priant mon héritier de les laisser dans l'employ ou ils sont, a chacun des valets de limier trois cens liures, et aux piqueurs pareille somme, et outre ce a chacun desdits piqueurs vn des coueurs qu'ils montent à leur choix, a Colombe lun de mes receveurs trois cens liures de pension viagere et alimentaire, je legue a la Brosse maitre d'hostel et qui est avec moy depuis quarente neuf ans vne pension aussy annuelle et allimentaire de quatre cens liures, a St Olive mon domestique depuis cinquante neuf ans vne pension aussy viagere de trois cens liures, a la Vigne mon valet des chiens qui n'est plus en age de chercher